

Débat—Ajournement

des terres agricoles sur la rive nord du lac Erié. Aucune aide n'a été offerte jusqu'ici aux agriculteurs.

La cause de la situation actuelle est aggravée de façon catastrophique par une crue exceptionnelle dans tous les Grands lacs. Le niveau des eaux du lac Erié est de 42 pouces au-dessus de la normale et de 27 pouces au-dessus de la moyenne pour cette période de l'année. Des grands vents ont soulevé les vagues qui ont détruit des terres agricoles d'une façon qui ne s'était encore jamais vue. Les vagues ont détruit chalets et les ports de plaisance et ont même endommagé les quais et les jetées publiques.

Permettez-moi d'expliquer plus clairement l'importance et l'étendue des dommages causés le long de la rive nord du lac Erié. Cette région traverse ma circonscription et celles d'Elgin, de Kent-Essex, et de Lambton-Kent. A propos le député de Lambton-Kent (M. Holmes) a certaines questions au *Feuilleton* s'adressant au ministre des Travaux publics dans lesquelles il demande le même genre d'aide que celui dont je parle. Le député de Huron, (M. McKinley) a également vu et connu le même genre de dégâts le long des rives du lac Huron. Même le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le député d'Essex-Windsor, est au courant de la situation.

Dans ma circonscription, dans le canton de Houghton, il y a eu autant de dommages qu'ailleurs. L'île de Pointe Longue, une sablière de 25 milles de longueur qui s'avance presque jusqu'au milieu du lac Erié, a été fortement endommagée. Des endroits comme Port Ryerse, Port Dover, Nanticoke and Peacock Point ont également été lourdement endommagés. Dans le canton de Houghton, une ferme située sur une falaise d'argile et de sable, propriété de M. John Balthes, a perdu, selon les enquêtes, 50 acres de terre agricole hautement productive en 20 ans. Ces terres valaient \$2,000 l'acre, ce qui fait une perte totale de \$100,000. Il s'agissait de bonne terre à tabac et à vergers.

Les propriétaires de chalets à Pointe Longue ont soutenu le gros des dommages. Il y a là 900 chalets qui valent environ \$12,000 chacun, c'est-à-dire une valeur totale de \$10,800,000. Des ports de plaisance et des grands-routes de la région ont également subi des dommages. C'est une lourde charge pour la municipalité. Quelque 50 chalets sont menacés de destruction imminente. J'ai reçu des lettres des propriétaires de chalets décrivant leur situation. La jetée de Port Dover, qui est du ressort du ministère des Travaux publics a également été endommagée. Je soulignerai, monsieur l'Orateur, que les ingénieurs du ministère se trouvent sur les lieux, examinant les dommages et réparant ce qu'ils peuvent dans le port Dover.

A propos de solutions à ces problèmes je propose qu'à court terme on accorde à ces personnes qui ont encouru les pertes les plus grandes une compensation, peut-être sur une base de frais partagés avec la province. Cela couvrirait une partie des désastres subis à Long Point. Je suggère également l'édification de brise-lames à certains des endroits les plus vulnérables. La province d'Ontario déverse déjà des pierres dans le lac Erié pour protéger la route 59. Le gouvernement devrait étudier la possibilité de subventionner les propriétaires de chalets pour leur permettre d'éloigner ceux-ci des rives du lac.

A la longue, monsieur l'Orateur, je pense que le niveau des eaux des Grands lacs devrait faire l'objet d'études par

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

la Commission mixte internationale. A cet effet, je suggère que le ministre évoque cette question avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), et nos membres à la Commission mixte internationale devraient être amenés à coopérer avec les corps américains du génie qui ont fait une étude sérieuse et détaillée du cycle du niveau des eaux des Grands lacs. A l'heure actuelle il existe des vannes dans le lac Supérieur qui laissent s'écouler les eaux du lac. C'est une façon d'exercer un contrôle à cet endroit. Il existe un écoulement à partir du lac Michigan vers le fleuve Mississippi à travers le canal de drainage de Chicago qui pourrait servir en quelque sorte à régulariser le niveau des eaux de nos lacs.

• (2200)

Par-dessus tout, monsieur l'Orateur, je pense que le ministre pourrait provoquer une étude appropriée de ce phénomène s'il énonçait les faits d'un point de vue autoritaire. La plupart de ces personnes sont soumises à des rumeurs sans fondement selon lesquelles cela pourrait ou pas être fait. Le ministre rendrait un service non seulement à ces personnes mais à l'ensemble des Canadiens s'il disait exactement quelle est la situation et ce qui peut ou ne peut pas être fait.

En toute sincérité je demande au ministre d'examiner sérieusement ces dommages particulièrement sérieux à Long Point et de voir si on ne pourrait pas venir en aide à ces personnes.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en répondant au député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles), je devrais peut-être tout d'abord lui signaler qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune loi fédérale qui prévoit une aide précise pour le genre de problème qu'il a soulevé, à savoir, la crue des eaux du lac Erié.

Les problèmes de ce genre et les mesures à prendre pour les corriger sont la responsabilité des ministères compétents du gouvernement provincial. Toutefois, dans certains cas, le gouvernement fédéral peut répondre à une demande précise d'une province, mais une telle décision ne peut venir que du cabinet. Elle devrait passer par un comité interministériel mixte. Dans un tel cas, l'aide pourrait être de deux genres: le premier serait une aide matérielle qu'assure généralement l'Organisation des mesures d'urgence et, le deuxième, une aide financière dont s'occupe généralement le ministère des Finances.

L'octroi de fonds se ferait suivant une formule basée sur les possibilités matérielles d'une province de résoudre le problème. Cette formule tient compte tant de la population que du coût total. Quand le coût dépasse \$1 par personne, le gouvernement fédéral peut assumer les frais de certains travaux publics identifiables, comme les écoles, par exemple, et aussi certaines pertes de propriétés privées qui n'étaient pas assurables.

Je conseille au député de Norfolk-Haldimand de communiquer avec les autorités provinciales et de les prier, si elles le jugent à propos, de nous demander l'aide dont elles ont besoin. Nos ingénieurs du ministère des Travaux publics sont, bien entendu, toujours heureux de donner tous les conseils techniques qu'ils peuvent aux propriétaires individuels.